

N°HAB/2022/14

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	8 mars 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	8 mars 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 43 Votants : 45

Séance du 15 mars 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi 15 mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS (43) :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS (4) :

M. Yannick VILLAIN
Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, pouvoir à Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Jean-Yves MESNY
Mme Valérie SUBRENAT
Mme Isabelle CLAUDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédérique COLAS

Objet : PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE) DU JOVINIEN AU TITRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE – CONTRAT DE COOPERATION

HAB/2022/14

Conseil communautaire du
15 mars 2022

Objet : Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) du jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique – contrat de coopération

VU la délibération du 06 octobre 2021 par laquelle le Conseil communautaire a validé la création et le déploiement d'une PTRE sur le territoire Jovinien par contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

CONSIDERANT que les objectifs ont été annoncés ainsi que le parcours des propriétaires et les aides de la CCJ.

CONSIDERANT que, la Région Bourgogne Franche-Comté ayant acté les modalités d'engagement réciproque, il convient maintenant d'adopter le contrat de coopération.

CONSIDERANT que ce contrat de coopération public-public a pour objet de fixer les modalités de coopération entre la Région et la CCJ en vue d'exercer la mission commune d'intérêt général de mise en œuvre du service Effilogis-MI et d'établir les correspondances avec le programme SARE [Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique].

Il définit notamment :

- le programme d'actions Effilogis/SARE ;
- les objectifs et résultat à atteindre ;
- la durée de la convention ;
- les modalités de financement du service Effilogis-MI ;
- les engagements des Parties ;
- les modalités de suivi et de reporting.

VU la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 02 mars 2022

VU l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** le contrat de coopération annexé,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat de coopération avec la Région Bourgogne Franche-Comté ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Communauté de Communes
du Jovinien

Nicolas SORET